

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS373

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 15, après les mots :

« « Les taux », »,

insérer les mots :

« les mots : « et au premier alinéa de l'article L. 621-2 » sont supprimés, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel